

NE PAS UTILISER AVANT
12H00 SAMEDI, LE 1 JUILLET 1978

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



"MESSAGE À L'OCCASION DE
LA FÊTE NATIONALE DU CANADA"
PAR L'HONORABLE DON JAMIESON

Le 31 mars 1949, je suis devenu Canadien malgré moi.

Terre-Neuvien de naissance, je m'étais opposé à l'union de mon petit pays avec le Canada. L'entrée de ma province m'a obligé à mettre à l'épreuve la validité des exigences que ce nouveau pays, auquel j'étais réfractaire, m'imposait en termes de loyauté et d'affection. Aujourd'hui, je suis fier d'être un Canadien qui croit fermement en l'unité nationale. J'espère que ce que j'ai appris pourra être utilement mis à contribution dans la période difficile que nous traversons.

IMPORTANCE DU REGIONALISME

Le fait que Terre-Neuve ait résisté si longtemps à l'union démontre encore une fois que, depuis toujours, c'est le régionalisme qui influe le plus lourdement sur l'évolution du Canada. Les Canadiens sont toujours pris entre deux feux: vives loyautés envers la région et attachement pour l'ensemble du Canada. Lorsque l'enjeu est économique, qu'il traduit le désir d'un avancement matériel, les motifs sont à peu près les mêmes dans toutes les régions, dont le Québec. Mais c'est lorsque surgit la dimension linguistique qu'apparaît la différence fondamentale entre les aspirations du Québec et celles du reste du Canada. Mais là encore, on simplifie à outrance, car c'est de l'aliénation du Canada français, et non seulement du Québec, dont il est question. C'est donc dire que le défi est double: amoindrir les disparités régionales en général tout en mettant en oeuvre, avec autant d'ardeur, les mesures destinées à donner aux Canadiens français, partout au pays, le sentiment d'une appartenance véritable. Dans les deux cas, la difficulté est énorme.

Il est naïf de croire que le séparatisme sera balayé par une vague de croissance économique ou, en fait, que les autres menaces que font peser sur l'unité nationale les nombreuses manifestations de régionalisme à travers le pays sont susceptibles d'être dissipées simplement par des solutions d'ordre économique. La question du séparatisme québécois n'est pas qu'un accident de parcours dans notre évolution nationale autrement prévisible et harmonieuse. Après cette crise, d'autres ne manqueront pas d'éclater ailleurs. C'est le prix de la diversité, quels que soient ses avantages. Cela fait partie des contradictions du fédéralisme canadien. Chaque vague de mécontentement fait planer à nouveau la menace séparatiste ou, à tout le moins, ressurgir les appels en faveur d'une transformation radicale de nos arrangements structurels. A preuve, les allusions constantes à l'aliénation de l'Ouest et au désenchantement des Maritimes.

D'évidence, les Canadiens sont contradictoires: en effet, même s'ils sont fiers, à juste titre, de leurs réalisations, ils estiment que celles-ci ont vu le jour malgré la Confédération plutôt qu'à cause d'elle. En outre, c'est une attitude que l'on retrouve autant dans les régions faibles que les régions fortes. La faiblesse fait dire que la Confédération perpétue les disparités - la force engendre une confiance qui relâche les liens avec le centre.

CONSCIENCE NATIONALE

Pourtant, la majorité des Canadiens, y compris la plupart des francophones, montrent qu'ils possèdent le sens de la nation et qu'ils voient la nécessité de maintenir un juste équilibre entre les intérêts nationaux et régionaux en renouvelant constamment leur engagement en faveur de l'idée que représente le Canada.

La Confédération a montré son génie en reconnaissant la respectabilité du compromis. Notre fédéralisme a su s'adapter à des conditions économiques changeantes et disparates et concilier une gamme remarquable d'intérêts tout en assurant, grosso modo, une qualité uniforme de services essentiels, pour répondre aux exigences de la cohésion nationale.

Il faut soupeser cette faculté de recourir au pragmatisme créateur et l'efficacité éventuelle des diverses propositions de modifications constitutionnelles et structurelles. Au coeur de ces propositions, comme toujours, se trouve la question du partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces. Comme il est clair que l'unanimité ne règne pas, même entre les provinces, sur cette question fondamentale, il sera difficile de s'entendre sur une redistribution valable des pouvoirs.

Aussi bien notre histoire que les circonstances actuelles aident à comprendre pourquoi les dirigeants provinciaux, tant ceux en bonne posture financière que les autres, veulent une plus grande marge de manoeuvre. Mais, même si l'idée de rapprocher le pouvoir décisionnel des intéressés présente une certaine logique, ce n'est pas ainsi que l'on fera disparaître les causes fondamentales de nos difficultés les plus épineuses. Les germes de la disparité régionale se trouvent ailleurs et une approche davantage localisée risquerait de mener à des politiques provinciales parcellisées et contradictoires. Les transformations qui accentuent les différences régionales risquent de diminuer encore davantage notre sens de la nation.

Cela dit, il faut se préparer à adopter de nouvelles formules dont les avantages sont manifestes, car les Canadiens et leurs dirigeants doivent avoir le sentiment qu'ils disposent des moyens de réaliser leurs objectifs. Cela vaut notamment pour les droits linguistiques et dans les domaines où nous cherchons à cultiver ce sentiment d'appartenance et d'identité que nous souhaitons si vivement, peu importe combien il est difficile d'articuler ces notions avec clarté et précision.

LE PROBLEME LINGUISTIQUE

Le problème linguistique a toujours été au coeur de la question de l'unité nationale. Même si l'on peut faire droit aux nombreuses revendications en faveur du régionalisme qui tiennent à des facteurs économiques en alliant transformations structurelles et pragmatisme créateur, des millions de francophones resteraient démunis sous le rapport de la langue et de la culture. En effet, une plus grande sécurité économique amène presque invariablement un surcroît d'intérêt pour les objectifs axés sur la culture et le désir de s'identifier plus étroitement à ses origines ou à ses racines. Ainsi, bien que fédéralistes et séparatistes francophones soient en profond désaccord sur les moyens, leurs fins sont essentiellement les mêmes: épanouissement dans sa langue et dans sa culture.

Ayant rejeté l'esprit de clocher du séparatisme, les fédéralistes doivent chercher à atteindre ces objectifs dans le cadre d'une société canadienne élargie et plus diversifiée: une société de plus en plus réceptive aux accommodements, mais qui ne sait encore trop ce qu'il faut faire.

Deux sortes de mesures pourraient nous permettre de réaliser une plus grande unité nationale: celles issues des lois et des politiques gouvernementales et celles qui sont le fruit d'une attitude plus ouverte et plus généreuse de la population. Même si les deux se renforcent souvent mutuellement, les principales possibilités de transformation rapide et décisive résident dans les mesures gouvernementales grâce auxquelles, en fait, on a déjà accompli beaucoup.

Mais, à l'amélioration de l'atmosphère qui a donné naissance à ces mesures, sont venues simultanément faire contre-poids l'apparition de tensions accrues et l'élection d'un gouvernement séparatiste au Québec. Ce paradoxe n'est pas le fruit d'une coïncidence. L'explication ne réside pas non plus dans la mauvaise application de mesures comme la Loi sur les langues officielles. A n'en pas douter, des erreurs se sont produites, conséquence inévitable d'une politique à portée aussi vaste. Il ne fallait pas

s'attendre à autre chose d'une mise au jour brutale de revendications passionnées qui couvaient depuis longtemps de part et d'autre. Les Canadiens ont dû affronter une réalité fondamentale et nombreux sont ceux qui ont eu du mal à s'acquitter de la tâche. Des pré-occupations et des préjugés latents se sont éveillés et des divergences fondamentales sont apparues entre la façon dont anglophones et francophones percevaient les objectifs de la Loi et, plus généralement, les éléments nécessaires pour donner aux francophones un sentiment véritable et permanent d'appartenance.

On ne peut raisonnablement mettre en cause les principes de la Loi sur les langues officielles puisque celle-ci accorde à tous les Canadiens le droit à des services fédéraux dans la langue de leur choix et qu'elle leur offre également l'assurance de chances égales d'emploi dans l'administration fédérale. Il se produit des désaccords et des inquiétudes parce que nombre d'anglophones ne sont toujours pas convaincus que la Loi ne cache pas d'autres desseins. Ils croient qu'elle a pour but ultime une implantation beaucoup plus large du bilinguisme au Canada, ainsi qu'un accroissement correspondant du nombre de Canadiens qui doivent connaître et utiliser les deux langues officielles.

Il est trop facile d'interpréter ce point de vue comme un reflet de l'étroitesse d'esprit et de la détermination farouche des anglophones à ne pas se laisser imposer une langue dont ils ne veulent pas. Il existe un peu de ce sentiment, mais il y a également des raisons qui motivent bien des comportements et des préjugés chez les anglophones. Par exemple, ils croient généralement que la plupart des Canadiens français sont déjà bilingues et qu'ils "pourraient parler anglais s'ils le voulaient". Ils voient toute mesure pour répandre l'usage du français non pas comme une nécessité, mais comme un empiètement ou, au mieux, comme une complication inutile. Toutefois, la plupart des francophones, et en particulier ceux du Québec, ne parlent que le français et auraient autant de difficulté que la plupart des anglophones à apprendre une deuxième langue. C'est évidemment là l'une des grandes préoccupations des deux groupes linguistiques. Les membres des deux groupes craignent la montée du bilinguisme, croyant à juste titre qu'ils ne pourront pour la plupart maîtriser une deuxième langue et que cela sera difficile même pour leurs enfants. Ces problèmes pratiques pourront se régler avec le temps, en modifiant le système d'éducation. Même là, il est improbable que les anglophones ou les francophones veulent changer fondamentalement leurs sociétés, leurs cultures et leurs modes de vie particuliers. Cette réalité inéluctable nous ramène au coeur du problème.

LES DEUX COMMUNAUTES LINGUISTIQUES DU CANADA

Les gens raisonnables peuvent accepter que l'on donne à tous les mêmes chances dans un Canada uni. La pleine mobilité nécessaire à l'avancement est l'un des avantages que l'on reconnaît depuis longtemps à la citoyenneté canadienne; de fait, nous sommes parmi les peuples les plus mobiles du monde. Mais ce principe de l'égalité des chances se heurte de front à nombre de nos particularités régionales ainsi qu'au désir et à la nécessité de maintenir vivantes et florissantes deux communautés linguistiques et deux cultures distinctes s'appuyant sur deux langues officielles. Dans ce contexte, le désir de "garder le Québec aux Québécois" et, par voie de conséquence, le reste du Canada aux anglophones, exerce un attrait sur des membres des deux camps par son apparente simplicité. Il s'agit toutefois là d'un argument dangereusement superficiel, puisqu'il fait abstraction des importantes minorités francophones et anglophones qui verraient leurs problèmes sérieusement aggravés par une telle répartition. Il suppose également des assises territoriales pour chacune des deux nations, ce que ne peut concilier le vrai fédéralisme.

La Loi sur les langues officielles a reçu un accueil décevant autant chez les anglophones que chez les francophones.

La prestation des services fédéraux aux personnes de l'un ou l'autre groupe dans la langue de leur choix peut être assurée par des Canadiens anglophones ou francophones qui possèdent les compétences nécessaires. Et il est sûrement raisonnable d'exiger des connaissances linguistiques particulières pour certains postes des secteurs public et privé, tout comme d'autres compétences sont indispensables à de nombreuses catégories d'emploi. Avec ce concept simple, il suffirait de voir si un candidat, francophone ou anglophone, peut satisfaire aux conditions de candidature. Mais tout n'est pas aussi simple.

EQUILIBRE ET JUSTICE

Nombreuses sont les catégories d'emploi dans l'administration fédérale qui continuent à favoriser nettement les anglophones. Il faut toutefois prendre grand soin de s'assurer que la justice et l'important principe du mérite ne soient pas sacrifiés par l'application indirecte d'un système de contingentement. Une bonne part du malaise actuel vient du sentiment que le nouveau zèle déployé pour une meilleure égalité des chances favorise les francophones par rapport aux anglophones, même à connaissances linguistiques égales.

Toute exagérée qu'elle soit, cette crainte est avivée par ceux, même fédéralistes, qui demandent avec insistance que les emplois au Québec soient réservés aux Québécois et, plus particulièrement, aux francophones. Cette attitude pourrait se justifier en soutenant, à bon droit, qu'il faut donner la préférence aux candidats de l'endroit lorsqu'il s'agit d'ouvrir des postes dans une région. Voilà une revendication que l'on entend dans plusieurs régions du pays, surtout là où le taux de chômage est élevé. C'est toutefois un argument discutable, puisqu'il entrave la liberté de mouvement des Canadiens et va à l'encontre de son objectif. Dans le cas du Québec, la question est plus complexe parce que la motivation n'est pas seulement, ou pas même d'abord d'ordre économique. Comme le résume la loi 101, il s'agit essentiellement de protéger la langue française et, par voie de conséquence, les Canadiens français vivant au Québec.

Les francophones ont l'appui des gens raisonnables en ce qui concerne deux thèses parfaitement défendables: les francophones devraient avoir, au mérite, plein accès aux possibilités d'emploi au Canada anglophone et, lorsque leur nombre le justifie, pouvoir disposer de services en langue française, y compris de services d'éducation pour leur famille. Il est évident que ces principes ne sont pas universellement acceptés par les anglophones, mais les Canadiens de bonne volonté voient la logique et la justice, ainsi que la nécessité de telles mesures. Mais il est tout aussi logique, juste et nécessaire que les anglophones sachent qu'à l'intérieur de la communauté majoritairement francophone, et particulièrement au Québec, les mêmes principes doivent s'appliquer à l'inverse: compte tenu seulement de la compétence, les anglophones doivent y avoir les mêmes possibilités d'emploi que les francophones et obtenir en anglais les services, y compris l'éducation, qu'ils sont raisonnablement justifiés de recevoir.

Evidemment, on voit apparaître ici très clairement la différence entre séparatistes et fédéralistes. Les fédéralistes acceptent généralement ces principes et ceux qui s'y apparentent; les séparatistes ne les acceptent évidemment pas, bien qu'ils qualifient parfois leurs propos de façon à semer la confusion. Mais les anglophones sont conscients du fait que certains fédéralistes francophones se sont déclarés favorables aux objectifs de la loi 101, par exemple, tout en se dissociant honnêtement et vigoureusement des méthodes qu'elle préconise. Les anglophones s'inquiètent donc que leurs efforts pour instaurer une société canadienne libre et ouverte ne soient pas imités par les francophones, parce que le besoin qu'ont ces derniers de protéger leur langue, leur culture et leur identité les obligera, chaque fois que possible, à se refermer sur eux-mêmes tout en s'opposant à des réactions comparables au sein de la communauté anglophone.

Cette tendance à l'isolationnisme est essentielle à l'approche séparatiste. Par contre, les fédéralistes disent simplement: laissons le Québec être une province majoritairement francophone comme l'Ontario, par exemple, est une province à prédominance anglophone. Mais, que les deux provinces reconnaissent certains droits à leur minorité linguistique. Les lois 22 et 101 du Québec dépassent ce cadre raisonnable et rendent les questions encore plus difficiles et controversées en définissant le français comme la seule langue officielle plutôt que comme la langue principale ou la langue de travail. Quelle ironie que l'expansion du bilinguisme soit au mieux ambivalente pour les francophones partisans de la défensive pour se protéger.

Les Canadiens anglais doivent reconnaître et comprendre le droit et la détermination de leurs compatriotes francophones à rester un groupe distinct doté d'un riche patrimoine ainsi que d'une culture intacte et protégée. L'autre option est le démantèlement inévitable du Canada, non seulement par la séparation du Québec, mais par l'aliénation et le mécontentement croissant d'un grand nombre de francophones qui vivent dans les autres régions du Canada et pour lesquels la séparation du Québec n'offre aucune solution.

CONSIDERATIONS PRATIQUES

Puisque cette conclusion est inévitable, les solutions pratiques ne sont pas seulement souhaitables, elles s'imposent si le Canada doit survivre. Comme la question de la langue est au coeur même du problème de l'unité nationale, il s'ensuit que nous réussirons dans la mesure où nous trouverons des accommodements acceptables aux deux parties.

Ainsi, de façon pratique, la géographie du Canada et la répartition des deux groupes de langues officielles font que la plupart des anglophones et des francophones ne seront pas en contact régulier. Chacun peut poursuivre la gamme complète de ses activités quotidiennes dans sa langue sans se sentir menacé ou incommodé d'aucune façon par l'autre groupe. Plus de contacts pourraient mener à une plus grande compréhension, mais c'est là une question de choix.

Toujours pour des raisons pratiques, il est donc raisonnable de s'attendre que, dans les parties de ces deux grandes régions où l'une ou l'autre langue est utilisée presque exclusivement, cette langue sera nécessairement la langue de travail et celle utilisée dans la plupart des communications sociales et culturelles.

Si dans tous ces secteurs, il est important que les services essentiels soient disponibles dans l'autre langue à l'intention de la minorité et du public voyageur, il n'en reste pas moins que cette deuxième langue sera utilisée sur demande et qu'elle n'aura aucune répercussion importante sur la majorité qui, règle générale, ne sera même pas consciente de la prestation des services dans la deuxième langue.

VIVRE ENSEMBLE

Quelle que soit leur importance, ce sont là des questions périphériques. Les dangers d'incompréhension, de ressentiment et de conflits sont le plus grand là où les deux groupes linguistiques et culturels sont en contact étroit et fréquent.

Dans ces secteurs et régions, on peut à toutes fins utiles résumer la question en disant que les deux groupes linguistiques doivent vivre ensemble et, partant, que la raison et la compréhension sont nécessaires au plus haut point pour en arriver à une solution équitable et permanente. On ne peut donc ignorer la domination exercée historiquement par la langue anglaise sur la plupart des secteurs clés de la société canadienne, et ce, même au Québec. Les effets invisibles de cette situation sont légion et expliquent bon nombre des réactions instinctives et négatives que l'on constate aujourd'hui de part et d'autre.

Les frustrations et, partant, le ressentiment que suscite cette situation chez bon nombre d'anglophones doivent être reconnus et compris. De telles réactions sont particulièrement aiguës dans des régions bilingues où les anglophones sentent que leur sécurité d'emploi et leurs chances d'avancement sont menacées. D'ailleurs, partout au Canada les unilingues craignent qu'ils soient coupés à l'avenir de chances d'avancement économique et autres.

Naturellement, il est vrai, comme s'empressent de le signaler bon nombre de francophones bilingues, qu'eux ont dû faire l'effort nécessaire. Cependant, quelles que soient les erreurs commises dans le passé, la situation dans laquelle ont été placés ces francophones, qui vivaient non seulement dans des collectivités bilingues mais dans un continent comptant plus de 200 millions d'anglophones, leur a fourni non seulement l'obligation mais également l'occasion d'apprendre l'anglais. Par ailleurs, si j'ai formulé ces préoccupations du point de vue des Canadiens anglophones, elles ne sont pas moins réelles pour des millions de francophones unilingues.

LE ROLE DE L'EDUCATION

A l'évidence, aussi bien pour des raisons pratiques que pour des motifs moins facilement défendables, les systèmes d'éducation partout au Canada comportent toujours de très graves lacunes dans leur programme d'enseignement de la langue seconde. Nous savons également que la formation linguistique des adultes, telle que pratiquée par le gouvernement du Canada et d'autres, ne peut très souvent donner les résultats escomptés même si les étudiants sont très motivés.

Si ces conclusions sont exactes - et l'important est que bon nombre de Canadiens en sont convaincus - elles expliquent pour une bonne part les attitudes actuelles et les résistances manifestes à l'expansion du bilinguisme. La plupart des Canadiens ne sont ni étroits d'esprit, ni remplis de préjugés. Tout simplement, ils sont inquiets parce qu'ils croient que leur avenir tient à des attitudes qu'ils estiment ne pas avoir pour la plupart.

L'éducation constitue un moyen privilégié d'atteindre cet objectif.

Il a été souvent répété, sans toujours que les anglophones le croient, que même après l'adoption de la loi 101, le Québec fournit toujours à sa minorité anglophone plus de garanties éducationnelles que n'offrent les autres provinces à leurs concitoyens francophones. Pourtant, c'est effectivement le cas et, plus vite on prendra les mesures correctives qui s'imposent par la voie de garanties constitutionnelles et par l'adoption de politiques réalistes, plus vite on éliminera l'un des principaux et des plus légitimes griefs des francophones.

L'éducation, et la compréhension accrue qui en découle, est la seule solution de rechange à la mentalité d'assiégé, au concept des "deux nations" et au séparatisme. Ceux qui plaident ces dernières solutions ne comprennent pas, pour la plupart, qu'il en résulterait non pas une mais deux sociétés hermétiques, sinon plusieurs, car d'autres régions, bien qu'anglophones, pourraient chercher à ériger leurs propres barrières afin de protéger des caractéristiques ou des avantages qu'elles jugent importants.

Le fédéralisme canadien est soit tout à fait ouvert, soit, en fin de compte, réduit à néant. La diversité à laquelle les régions attachent tant de prix ne peut être garantie que dans un climat d'ouverture et grâce à des politiques et des approches qui encouragent et alimentent le régionalisme, y compris en matière linguistique, tout en les soumettant à l'épreuve de la pertinence et de la valeur.

LA REFORME CONSTITUTIONNELLE

Tout en mettant l'accent sur l'éducation, il faut, évidemment, prendre d'autres mesures en faveur d'une plus grande unité nationale. Certaines d'entre elles, d'une importance considérable, sont liées à la réforme constitutionnelle, question qui sera dans les mois à venir largement débattue.

Il ressort de tous les événements dramatiques survenus au Canada ces dernières années que l'époque du dialogue de salon, au goutte à goutte, sur l'unité nationale est révolue. Ce n'est pas seulement à cause de l'élection d'un gouvernement séparatiste au Québec que la situation est soudainement devenue urgente; sous bien des rapports, ce n'est même pas là la raison la plus importante. Cet événement est significatif dans la mesure où il a mis en lumière un problème historique qui n'a jamais désarmé.

On se tromperait donc lourdement si l'on pensait que la défaite du Parti Québécois balayerait le problème.. La tâche de la réconciliation et de la réforme nous attendait avant la victoire du Parti Québécois et elle nous attendra encore après sa disparition.

Ceux qui soutiennent que la défaite des séparatistes doit être laissée aux mains du peuple du Québec ont raison dans la seule mesure où se sont les Québécois qui voteront au référendum et lors de la prochaine élection provinciale. Mais, même si ces scrutins peuvent défaire le séparatisme québécois, en termes de question référendaire, ce ne sont pas eux qui sauveront le Canada. Il existe un danger bien réel: nombre de Canadiens risquent de voir dans l'éviction du gouvernement du Parti Québécois le jugement définitif du séparatisme.

Il reste que tous les Canadiens ont une mise dans le référendum. Ce n'est pas seulement l'avenir du Québec qui est en jeu, mais l'avenir du Canada. Donc, le gouvernement du Canada doit non seulement affirmer sans ambages ce que le pays trouve inacceptable dans les propositions référendaires du Parti Québécois mais aussi dire aux Québécois quelles sont les options fédéralistes et leur montrer comment leurs aspirations légitimes peuvent le mieux se réaliser à l'intérieur du cadre canadien.

Il est donc impensable que le reste du Canada demeure à l'écart d'un débat aussi fondamental. Les Québécois, y compris les fédéralistes, qui considèrent que cette question est de leur seul ressort, peuvent être bien intentionnés mais ils se trompent.

Le Parlement et le gouvernement du Canada représentent tous les Canadiens, y compris les Québécois, sur des questions nationales et dans les domaines de responsabilité fédérale. Rien ne pourrait entrer plus dans leur mandat que le démembrement qui menace le Canada. Il ne doit y avoir aucun doute: le séparatisme est l'ennemi de tous les Canadiens et tous les Canadiens doivent s'y opposer vigoureusement.

Il a été souligné que le séparatisme constitue la menace la plus urgente et la plus directe à l'unité du pays, mais non la seule. Le processus global de renouveau ne doit pas être limité à un effort qui semblerait destiné essentiellement à contrer la crise séparatiste. D'autres groupes et d'autres régions ont également des problèmes et des doutes. Il importe de trouver solutions à tous ces problèmes, de trouver le moyen non seulement de régler les griefs mais aussi de faire du système fédéral un instrument qui permettra de mieux connaître et respecter la volonté des Canadiens.

Et cette volonté commune existe bel et bien. Le sentiment d'appartenance nationale est vigoureux et est plus que l'agrégat des vues de dix gouvernements provinciaux, le dénominateur commun obtenu par le mariage de dix points de vue souvent divergents qui sont travaillés et retravaillés jusqu'à l'émergence d'un consensus. Compte tenu des réalités complexes de notre époque, de tels efforts de concertation sont importants, bien que les dirigeants politiques du Canada, à l'instar des pères de la Confédération, ne leur aient pas attaché beaucoup d'importance dans la première moitié du vingtième siècle.

Les pères de la Confédération ont été sages de créer un gouvernement national, un gouvernement du Canada qui représente tous les Canadiens, citoyens d'une même nation. Aujourd'hui, il incombe au gouvernement du Canada de combattre le séparatisme et de faire contre-poids aux excès de régionalisme. Mais il lui faut aussi articuler des objectifs nationaux non seulement en termes économiques et matériels, mais de façon à mieux comprendre et à mieux faire connaître au monde le Canada et les principes qui le sous-tendent. Uniquement au prix d'une compréhension élargie pourrions-nous renforcer davantage la volonté nationale et partager une fierté commune à l'égard du Canada tout entier tout en tirant force et satisfaction des éléments positifs de notre remarquable diversité. On peut donc dire que si les provinces sont les pierres de la Confédération, le gouvernement du Canada constitue le mortier qui les unit dans un édifice solide et permanent. Si le tout est la somme des parties, il a également une nature et une forme qui lui sont propres. Pour empêcher l'érosion, des mécanismes officiels sont essentiels; il faut soumettre la structure à des examens périodiques et la renouveler par la voie de réformes. Cependant, ces mesures seules ne suffiront pas à faire un Canada fort. Les Canadiens ne peuvent s'en remettre entièrement aux mécanismes; ils doivent vouloir continuer à vivre ensemble et continuer à affirmer avec fierté: "Je suis Canadien".

UNE DECLARATION PERSONNELLE

Au départ, j'ai parlé de la fierté que j'éprouvais personnellement et de mon engagement à la cause de l'unité nationale. Comme j'ai déjà fait l'expérience d'une crise d'identité dans ma vie, je n'ai aucun désir de répéter l'expérience. Le Canada tout entier est maintenant ma patrie et personne ne peut demander davantage. J'en suis venu à réaliser que des circonstances diverses, dont certaines étaient dues à des forces extérieures, ont réuni sur notre moitié du continent nord-américain un alliage unique de facteurs qui permettent aux Canadiens de mieux vivre. Non pas par rapport à d'autres peuples dans d'autres pays, bien que la plupart nous envie notre sort, mais en ce sens que tous ces facteurs, du climat aux richesses naturelles, de la beauté des paysages et des vastes espaces à des cités propres et civilisées et aux petites villes et villages confortables et paisibles, d'un passé dont nous pouvons être fiers et de la richesse de nos peuples autochtones à la fusion stimulante des races et des cultures que nous connaissons actuellement - tous ces facteurs et beaucoup d'autres encore ont façonné les aspirations particulières d'un peuple unique - le peuple canadien - et ont contribué, souvent sans notre apport, à ajouter du bonheur dans nos vies, des récompenses pour nos efforts et un espoir illimité dans nos avenir, individuels et collectifs.

Nous sommes véritablement le pays privilégié de la terre. Je ne doute pas que nous le resterons.

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

le 26 septembre 1978.

STATEMENT/DISOURS.

NOTES POUR UN DISCOURS DU SEAE,
L'HON. DON JAMIESON, A LA XXXIII^e
SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DES NATIONA UNIES, NEW YORK.

Introduction

Monsieur le Président, l'an dernier j'ai critiqué certaines méthodes de cette Assemblée; aujourd'hui, je suis toujours convaincu qu'il nous faut agir et dialoguer de façon que nos ressortissants comprennent ce que nous faisons ici et qu'ils aient confiance en nos décisions. Je ne veux pas dire que nous devrions nous entendre sur tout, ou même tenter de tout régler. Il me semble au contraire que nous devrions prévoir un ordre du jour qui nous permette de nous concentrer sur les grands objectifs de l'ONU, et non sur les sujets qui font la manchette.

Je me réjouis que le Secrétaire général ait repris certaines de ces idées dans son rapport annuel. Mais il souligne également que la poursuite d'objectifs de portée mondiale doit l'emporter sur les "préoccupations nationalistes". Soyez assurés que le Canada considère lui aussi l'ONU comme une tribune internationale essentielle à la poursuite d'importants objectifs mondiaux.

Monsieur le Président, deux problèmes internationaux dont la solution nous échappe depuis plus de trente ans ont maintenant atteint une phase cruciale: au Moyen-Orient les perspectives de paix sont meilleures et il est toujours permis d'espérer un règlement internationalement acceptable de la question namibienne. Mais les semaines et les mois à venir exigeront sagesse, patience, courage et modération si l'on veut que se concrétisent les plus grands espoirs de millions d'humains.

Namibie

Il y a dix-huit mois, mes collègues des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et moi-même concertions nos efforts pour obtenir un règlement international acceptable de la question namibienne. Depuis lors, des progrès considérables ont été réalisés. Des négociations difficiles et l'intervention personnelle de certains ministres des Affaires étrangères à des moments clefs du processus de négociation ont montré ce qu'il est possible d'accomplir lorsque la volonté politique et la détermination de réussir sont appliquées à des problèmes apparemment insolubles. Après une année de discussions détaillées et une étude approfondie de tous les aspects de la question, les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité ont pu préparer un plan modéré, que j'ai

eu le privilège de présenter à la session extraordinaire de l'Assemblée le 25 avril. Je pouvais alors, par la même occasion, annoncer l'acceptation du plan par l'Afrique du Sud. En juillet, la SWAPO acceptait à son tour le plan occidental et nous pouvions dès lors, avec l'entière collaboration des parties et le soutien actif des États africains de première ligne, prendre au Conseil de sécurité les premières mesures en vue de la mise en oeuvre intégrale de nos propositions. C'est donc avec beaucoup d'optimisme et de satisfaction que nous avons suivi les progrès de la Mission spéciale d'enquête dépêchée en Namibie par le Secrétaire général, sous la direction de son représentant spécial, M. Martti Ahtisaari.

Quand, à partir des conclusions de la mission d'enquête, le Secrétaire général a publié son rapport et ses recommandations sur la meilleure manière de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité, nous avons tout lieu de penser que les Nations Unies disposaient enfin d'un instrument capable de mettre fin à trente années de controverse et d'amener la Namibie à l'indépendance dans des conditions acceptables pour la communauté internationale.

C'est pourquoi nous avons été scandalisés et consternés d'apprendre la semaine dernière la décision du gouvernement sud-africain de tenir unilatéralement des élections sur le territoire.

D'ailleurs, ni l'un ni l'autre des motifs invoqués par l'Afrique du Sud à ce propos n'est valable. Je tiens d'abord à déclarer de façon très catégorique que le rapport du Secrétaire général est tout à fait conforme à la proposition originale des Cinq et qu'il constitue une analyse experte des ressources humaines et financières à mettre en oeuvre pour accomplir les tâches auxquelles nos propositions font appel.

En second lieu, si on fait exception d'une poignée d'éléments extrémistes, tous ceux qui sont fondés à dire qu'ils représentent une partie de la population namibienne ont clairement indiqué qu'ils acceptaient l'intervention de l'ONU dans le processus d'accession à l'indépendance. C'est le cas des églises, c'est le cas du Front national de la

Namibie et, depuis le 15 septembre, c'est aussi le cas de l'Alliance démocratique de Turnhalle. Dans ces conditions, nous ne pouvons tout simplement pas accepter qu'une nouvelle consultation ait lieu, sous quelque forme que ce soit.

Monsieur le Président, nous sommes une fois de plus aux prises avec une grave situation. Notre organisation est présentement en mesure d'amener, par des moyens pacifiques, une nouvelle nation à l'indépendance.

Nous devons demander instamment à ceux qui veulent se mettre en travers d'une aussi noble entreprise de reconsidérer leur décision. Le gouvernement sud-africain doit se rendre compte qu'il ne peut impunément aller à l'encontre de la volonté internationale, d'autant qu'il a lui-même participé de près aux longues négociations qui ont abouti au règlement proposé. Le nouveau gouvernement de l'Afrique du Sud, qui est censé être formé à la fin du mois, se tromperait lourdement s'il présumait que ses actions à l'endroit de la Namibie n'entraîneront pas de conséquences fâcheuses. Aux dirigeants namibiens, auxquels on veut faire croire qu'ils peuvent régler leurs problèmes par le biais d'une méthode électorale truquée, je ne puis dire qu'une chose: pensez à l'avenir de votre pays. La route que vous empruntez ne peut mener qu'à une impasse. Ne commettez pas d'erreurs: le gouvernement factice que vous formerez à la suite des élections tout aussi factices qu'envisage actuellement l'Administrateur général ne recevra jamais la reconnaissance internationale. Au lieu d'opter pour les avantages d'une association libre et étroite avec le reste du monde, vous ne ferez que multiplier les bains de sang et favoriser à long terme la destruction de tout ce qui vous tient à coeur. Il n'est pas trop tard et j'espère sincèrement que tous les intéressés reviendront sur leur décision.

Afrique du Sud

Les signes du danger sont bien visibles. En imposant un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud en novembre 1977, le Conseil de Sécurité invoquait pour la première fois les dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre un Etat membre,

confirmant ainsi une politique appliquée volontairement par le Canada depuis 1963. Le recours au chapitre VII a été à juste titre considéré comme une grave décision, qui n'a été prise qu'après une étude très sérieuse du problème et une évaluation soigneuse de ses incidences. Cette décision confirme donc notre conviction selon laquelle la paix et la stabilité en Afrique australe continueront d'être menacées tant que sévira le régime de l'apartheid.

Le Canada a également appuyé l'appel lancé aux gouvernements dans la perspective d'une réévaluation de leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Même si cet élément n'a été intégré à aucune résolution du Conseil de sécurité, le gouvernement canadien a néanmoins décidé de prendre certaines mesures. Ainsi, le 19 décembre 1977, j'annonçais que le Canada mettait progressivement fin à ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud et qu'il préparait un Code de conduite destiné à régir le comportement des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud. Nos rapports avec ce pays continueront de faire l'objet d'une révision permanente.

Zimbabwe

Monsieur le Président, mon gouvernement est en outre fort préoccupé par la situation au Zimbabwe. Nous avons espéré que le plan anglo-américain et les initiatives subséquentes du Conseil de sécurité mèneraient à un accord général. La solution de rechange n'a pas réussi et ce pays est maintenant plongé plus que jamais dans le sang et l'incertitude. La perpétuation de la guerre aurait aussi les conséquences les plus sérieuses sur la stabilité de la région dans son ensemble.

Il est évident que toutes les parties au conflit doivent se rencontrer sans tarder si l'on veut obtenir un règlement pacifique sur la base du plan anglo-américain généralement accepté. Le Canada souhaite toujours le succès du plan et, le cas échéant, est disposé à offrir une aide appropriée.

Moyen-Orient

Nous avons tous lieu d'être réconfortés par les remarquables progrès enregistrés depuis un an vers une solution juste du conflit au Moyen-Orient. La visite historique du Président Sadate à Jérusalem il y a moins d'un an et l'accueil chaleureux que lui ont réservé le Premier ministre Begin et le peuple israélien ont connu leur prolongement dramatique dans les accords de Camp David. Le gouvernement du Canada a félicité les Présidents Carter et Sadate et le Premier ministre Begin pour leur sens politique. Les perspectives d'une paix réelle et durable sont maintenant bien meilleures, bien qu'il reste à régler certains problèmes sérieux.

Le Canada a appuyé et encouragé le processus de négociation entrepris à Jérusalem. Nous avons applaudi à l'audacieuse initiative du Président Carter qui a pris sur lui de rassembler à nouveau les chefs de gouvernement d'Israël et de l'Egypte à Camp David, et nous approuvons les accords qui y ont été signés; ils sont un jalon sur la longue route qui mène à la paix, route que nos soldats surveillent depuis maintenant plus de vingt ans. Nous espérons qu'une étude attentive du cadre élaboré à Camp David permettra aux parties en cause de reconnaître qu'il constitue une assise solide pour un règlement pacifique général.

Il faut que se poursuive le processus de négociation directe des questions difficiles et délicates qui sont au coeur du problème. Toutes les parties devront faire des choix déchirants, mais mon gouvernement est confiant qu'elles ont la volonté de progresser. Entretemps, les délibérations de cette assemblée devraient favoriser la confiance entre les parties et faciliter leurs négociations. Maintenant que le processus de négociation est sérieusement engagé, il nous faut chercher à éviter les récriminations et la polémique. Je sais pertinemment que les points de vue sont fort éloignés et je ne veux aucunement douter de leur validité. J'exprime par contre le voeu que tous fassent un effort pour calmer les passions, encourager les initiatives constructives dans la région et renforcer le prestige et la compétence de l'ONU en tant que mécanisme de recherche de solutions.

Cette phase de réussites et de possibilités exigera patience et grandeur d'âme de la part de toutes les parties en cause. Nous ignorons quelle forme pourrait prendre un éventuel règlement pacifique; il pourrait notamment prévoir une participation internationale à l'exécution de ses modalités. Le Canada examinerait très attentivement toute demande d'aide en ce sens. Nous espérons également que les autres aspects du problème seront étudiés dans le contexte des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il se peut que la communauté internationale soit appelée à contribuer généreusement, et le Canada est certainement prêt à accorder toute l'aide dont il peut disposer.

Droits de la personne

Monsieur le Président, une troisième question exige une attention et une action immédiates, et c'est le peu de progrès réalisés par l'ONU en ce qui concerne la protection des droits de la personne de par le monde. Mentionnons à cet égard la tragique situation qui règne au Kampuchea démocratique. Le 8 septembre, mon gouvernement remettait à la Commission des droits de l'homme un rapport détaillé s'appuyant sur une série de déclarations faites volontairement à nos représentants par des réfugiés du Kampuchea, dont bon nombre avaient récemment quitté leur pays. Les témoignages des réfugiés confirment les allégations émanant d'autres sources et selon lesquelles le gouvernement du Kampuchea démocratique a systématiquement violé les droits fondamentaux de ses citoyens et poursuit sa répression et ses exécutions. Cette situation appelle le genre de participation efficace que notre Organisation devrait être en mesure de fournir.

Le gouvernement du Canada est d'avis qu'une enquête sur le respect des droits de la personne au Kampuchea démocratique s'impose de façon immédiate. J'incite les membres de cette Assemblée à appuyer la recommandation que nous avons faite en ce sens à la Commission. Je les invite aussi à réfléchir à leurs obligations envers le nombre croissant de réfugiés du Vietnam, du Laos et du Kampuchea actuellement confiés aux soins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Canada a déjà accueilli 7,000 réfugiés de cette région, dont un certain nombre de l'ancien Cambodge, et il a assumé entièrement le coût de leur réinstallation; nous considérons ce coût, qui dépasse les 3,7 millions de dollars, comme une contribution importante, quoiqu'indirecte, aux activités fort valables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Dans le contexte de la situation tragique qui règne au Kampuchea démocratique, permettez-moi d'annoncer ici que le Canada portera de 50 à 70 le nombre des familles de réfugiés du Vietnam, du Laos et du Kampuchea qu'il acceptera mensuellement. Au cours des douze prochains mois, plus de 1,000 réfugiés supplémentaires devraient donc pouvoir s'implanter chez nous. En outre, le Canada versera au Haut-Commissariat un supplément de \$500,000. pour appuyer ses activités valables d'aide d'urgence en Asie du Sud-Est.

Le cas du Kampuchea vient grossir un dossier qui montre que, dans le domaine des droits de la personne, l'ONU crée l'illusion d'accomplir de grands progrès alors que la réalité est souvent assez différente. Les règlements et statuts internationaux ne pêchent pas par manque de belles paroles prometteuses; pourtant, il subsiste toujours ce grand écart entre les promesses et les réalisations. Des cas de cruauté flagrante et constante continuent de retenir l'attention de la communauté internationale, alors que les gouvernements renoncent toujours aux engagements qu'ils ont librement assumés dans le cadre d'instruments internationaux.

En bref, nous sommes encore loin d'un consensus international sur les droits de la personne. Les historiens se demanderont pourquoi il fallait qu'il en soit ainsi. Ils auront de la difficulté à expliquer comment nous avons failli parvenir à un consensus sur la préservation de la qualité de nos mers tout en étant incapables de dialoguer, même civilement, sur les façons de garantir la dignité de la personne. Ils se demanderont comment il se fait que nous ayons commencé à redistribuer les ressources de la planète pour soutenir les besoins matériels des êtres humains, mais que nous n'ayons pu garantir aux hommes et aux femmes le libre exercice de leurs droits les plus fondamentaux.

Un choix s'impose ici comme ailleurs. La question des droits de la personne revêt des dimensions internationales. Comme nous le rappelle le Secrétaire général, "il est légitime que la communauté mondiale se soucie de voir partout reconnaître et magnifier la valeur et la dignité de chaque être humain". L'importance nouvelle que prennent les droits de la personne est une composante de l'évolution naturelle de tout système international. Comme tant d'autres questions, elle ne peut plus se limiter aux frontières nationales. Il ne s'agit pas de dicter aux gouvernements la façon de modeler leurs systèmes politiques ou économiques, mais simplement de les obliger à respecter le minimum de décence et de civilité auquel ils se sont engagés.

La question des droits de la personne ne s'estompera pas d'elle-même. L'ONU doit s'attaquer de front au problème, sinon nous nous verrons contraints de chercher ailleurs un consensus international tolérable. Pour mon gouvernement, le choix ne fait pas de doute. Nous estimons que l'ONU est une tribune idéale lorsqu'il s'agit de se prononcer objectivement, rationnellement et impartialement sur les allégations de violation des droits de la personne. Un rôle plus actif et efficace de l'ONU dans ce secteur lui attirera une plus grande confiance et incitera moins les gouvernements à se sentir obligés de réclamer des mesures contre d'autres Etats en réaction à des violation flagrantes et persistantes à ce chapitre.

Convaincus que l'Organisation des Nations Unies peut enquêter plus efficacement sur des allégations de violations, nous nous réjouissons de ce que le gouvernement du Chili ait créé un précédent important en acceptant d'accueillir une mission d'enquête. Mon gouvernement est par ailleurs d'avis que le Cabinet du Secrétaire général devrait avoir une autorité et des ressources plus grandes pour enquêter et, au besoin, intercéder. Le Canada propose également que le Bureau de la Commission des droits de l'homme soit autorisé à se réunir entre les sessions pour étudier d'apparentes violations graves des droits de la personne et, au besoin, faire connaître ses vues aux gouvernements intéressés.

La violation des droits de la personne revêt de nombreuses formes, dont la plus exécration est sans doute le terrorisme international. Des innocents sont menacés tandis que les coupables sont souvent impunis ou même jamais inculpés. Le terrorisme tient notre société en otage et menace les gouvernements de toutes les régions du monde. Il ne faut pas qu'il y ait confusion entre la fin et les moyens. Le terrorisme dépasse l'opposition légitime; il avilit toute cause qu'il est censé servir. La communauté internationale, qui s'est engagée à éliminer la guerre comme instrument de politique, peut difficilement accepter le terrorisme comme un phénomène tolérable de la vie internationale.

La résolution 32/8 adoptée par consensus lors de la dernière session de l'Assemblée générale traitait d'un aspect spécifique du terrorisme, à savoir la piraterie aérienne, et demandait aux gouvernements de prendre des mesures individuelles et collectives pour assurer la sécurité de l'aviation civile. Cette résolution a été fortement appuyée par la délégation canadienne et nous avons continué à insister sur la nécessité de nouvelles mesures internationales pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes. La déclaration sur la piraterie aérienne, qui a été élaborée et présentée sur l'initiative du Premier ministre Trudeau lors du Sommet de Bonn en juillet, met clairement en relief la détermination du Canada de prendre des dispositions pour régler ce problème. La déclaration engage les sept gouvernements à interdire l'arrivée de tous les vols en provenance de pays qui refuseraient d'extrader ou de traduire en justice les pirates aériens qui relèvent de leur juridiction.

Les participants au Sommet de Bonn ont prié instamment les autres gouvernements de se rallier à cet engagement. Nombre de gouvernements ont manifesté leur intention de ce faire et nous incitons tous les autres membres de la communauté internationale à leur emboîter le pas.

Conseil de sécurité

Mes sentiments sont évidemment partagés à l'approche de l'expiration du présent mandat du Canada au Conseil de sécurité. Nous avons été heureux de pouvoir contribuer directement au règlement des questions de guerre et de paix soumises au Conseil. Nous avons participé, efficacement il me semble, à certaines décisions très importantes. Mais nous avons également ressenti certaines frustrations que partagent probablement la plupart des des membres non permanents, et qui viennent du fait que l'espacement des mandats ne permet ni d'acquérir une vaste expérience ni d'influer sensiblement sur la façon dont le Conseil s'acquitte des responsabilités qui lui ont été confiées dans la Charte.

Nous avons été agréablement surpris de voir comment le Conseil s'est doté, depuis notre dernier mandat il y a dix ans, de techniques efficaces de négociation discrète qui ont favorisé l'esprit de coopération et de collégialité dans ses délibérations. Nous sommes d'avis qu'il s'est généralement bien acquitté des tâches qui lui ont été confiées.

Mais nous continuons de croire que le Conseil est trop passif. Il ferme trop souvent les yeux sur des situations qui constituent nettement une menace à la paix et à la sécurité internationales et il continue à passer outre le fait qu'il doit, aux termes du mandat que lui confie la Charte, s'efforcer d'éloigner ces menaces avant qu'elles ne se concrétisent. Dans mon allocution devant cette Assemblée l'an dernier, j'exprimais la conviction que des échanges informels et privés entre les dirigeants représentés au Conseil aideraient ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités. Nous avons découvert, je dois l'avouer, que certains de nos collègues ne partageaient pas cet avis. Toutefois, je suis toujours convaincu de la valeur qu'auraient des réunions ministérielles périodiques qui fourniraient l'orientation politique de haut niveau essentielle au Conseil pour lui permettre d'oeuvrer au maintien ou au rétablissement de la paix. Monsieur le Président, je sais que je ne suis pas le seul à souscrire à ce point de vue et j'incite les membres du Conseil, actuels et futurs, qui le partagent à poursuivre leurs efforts en vue de l'inciter à remplir le rôle qui lui est réservé dans la Charte.

Je crois d'autre part qu'il est opportun de nous pencher encore une fois sur la représentation au Conseil. L'ONU comprenait 118 membres en 1965 lorsque le Conseil est passé de 11 à 15 membres. Cette année, 150 pays sont représentés ici. Nombre d'Etats qui pourraient apporter une contribution positive aux travaux du Conseil doivent attendre une génération avant d'espérer y siéger.

Bien que son mandat se termine à la fin de cette année, le Canada continuera à suivre avec un vif intérêt les délibérations du Conseil. Nous ferons tout notre possible pour collaborer au renforcement de son rôle de maintien de la paix et pour l'inciter encore davantage à favoriser les relations amicales, la coopération et l'harmonie souhaitées dans la Charte des Nations Unies.

Désarmement

Passant en revue les activités de l'an dernier, je me réjouis de la tenue de la Session extraordinaire consacrée au désarmement.

Cette Session a adopté par consensus un programme d'action qui pose clairement les questions à négocier en priorité, dont la recherche active de mesures visant à freiner la course aux armements nucléaires, la signature d'un traité d'interdiction des essais nucléaires et la négociation d'un accord efficace concernant l'utilisation des armes chimiques. Les propositions présentées par le Premier ministre du Canada et d'autres chefs de gouvernement font actuellement l'objet de discussions dans nombre de capitales. Dans son document final, la Session a fait le point sur les perspectives, les aspirations et les objectifs en matière de limitation et de réduction des armements. Ce document, qui fait autorité, nous servira de guide et de stimulant pour l'avenir. Il nous faut répondre résolument aux défis posés par le programme d'action.

La Session extraordinaire consacrée au désarmement nous a également rappelé l'importance du consensus lorsque des questions importantes sont en jeu. Il nous faudra améliorer nos méthodes si nous voulons consacrer le temps voulu à une étude sérieuse de ces problèmes. Le Canada donne son aval aux propositions fort utiles qui ont été faites à cet égard.

Maintien de la paix et pacification

Monsieur le Président, bien que le désarmement soit l'ultime façon de garantir la sécurité internationale, le maintien de la paix et la pacification sont également essentiels pour contenir les atteintes à la paix. Au fil des ans le Canada s'est joint à de nombreux autres pays pour appuyer les missions de maintien de la paix de l'ONU. Nous avons fourni du personnel militaire ou autre à chaque force de maintien de la paix, y compris la Force intérimaire des Nations Unies au Liban créée en mars dernier.

Le Conseil a agi promptement et sagement en décidant d'envoyer une force des Nations Unies au Sud-Liban déchiré par la guerre. La structure et les activités de la FINUL témoignent non seulement de l'habile diplomatie du Secrétaire général et de son personnel, mais également de la volonté des Etats membres de la plupart des régions du monde de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous ne pouvons toutefois oublier que la FINUL a éprouvé certaines difficultés à exécuter son mandat et que le gouvernement libanais n'est pas encore parvenu à restaurer pleinement sa souveraineté.

Le succès de la Force dépendra de la magnanimité et de la bonne volonté de toutes les parties en cause ainsi que de la mesure dans laquelle les actuels et éventuels contributeurs pourront planifier leur participation.

Les Etats qui contribuent des contingents aux forces de maintien de la paix sont inévitablement influencés par leur perception de la coopération accordée à leurs troupes ainsi que par le genre d'appui que ces opérations reçoivent des autres membres de l'ONU, et notamment des membres permanents du Conseil de sécurité. Je constate d'ailleurs à regret que deux d'entre eux ont fait part de leur intention de ne pas contribuer financièrement à la FINUL.

Mon pays est particulièrement sensible à la nécessité pour l'ONU d'améliorer sa planification préalable en ce qui concerne le maintien de la paix. Seul un réaménagement sensible de nos propres besoins nous a permis de fournir du personnel spécialisé à la FINUL, et pour six mois

seulement. J'incite tous les Etats membres à étudier à nouveau la possibilité d'affecter du personnel, des services et de l'équipement à cette force d'urgence. Si l'on veut que le Secrétaire général soit en mesure de mener à bien les tâches que lui confie le Conseil de sécurité et qui sont habituellement fondées sur le principe d'une répartition géographique équitable, il doit avoir le plus de latitude possible quant à la sélection des ressources requises. La pénurie de personnel disponible dans le secteur des communications et du soutien logistique est particulièrement déplorable. Il est plus que temps, Monsieur le Président, que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix présente des recommandations fermes sur ces questions.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion cette année d'évaluer la situation chypriote sur place. J'en suis venu à la conclusion que les parties au conflit devraient pouvoir régler leurs différends par la négociation.

Le Canada est directement intéressé à la solution du problème chypriote. Les contingents canadiens rattachés à la Force des Nations Unies sont à Chypre depuis quatorze ans et certains de nos soldats en sont maintenant à leur quatrième affectation. Nombre de Canadiens commencent à croire que cette présence permanente de la Force retarde davantage qu'elle ne favorise la recherche d'une solution permanente.

L'île de Chypre, en tant qu'Etat indépendant et membre souverain de la communauté internationale, a connu une histoire troublée. Je crois qu'il ne servirait à rien de vouloir identifier les responsables des événements du passé. La communauté internationale est toutefois en droit de s'attendre du peuple chypriote qu'il mette à profit les ressources et le dynamisme qu'il partage avec ses voisins méditerranéens, ainsi que la bonne volonté qui subsiste, pour préparer un nouveau programme national qui comportera des garanties raisonnablement acceptables par toutes les parties intéressées. L'héritage du passé ne facilitera pas les choses et, à mon avis, l'entreprise pourra même se révéler impossible si des négociations suivies ne sont pas instaurées entre les deux communautés. Sans un dialogue permanent, les rapprochements qui se dessinent de temps à autre resteront sans lendemain. Le Secrétaire général a offert ses bons offices aux parties et je les incite à en tirer rapidement et pleinement avantage.

Questions économiques et sociales

Monsieur le Président, je viens d'aborder d'importantes questions touchant la paix et la sécurité. Nous nous attendons également à ce que cette Assemblée, par ses délibérations, influe sur l'évolution des questions économiques et sociales qui sont vitales au bien-être de nos populations. La paix et la sécurité demeureront des objectifs inatteignables tant qu'on n'accordera pas une attention suffisante aux besoins économiques et sociaux fondamentaux de l'humanité.

Au fur et à mesure que chacun de nos gouvernements s'attaque à ces problèmes dans le cadre de ses intérêts nationaux, nous devenons de plus en plus sensibles aux vastes répercussions de nos gestes. L'amélioration du climat socio-économique ne peut se réaliser que par des politiques qui reconnaissent pleinement cette interdépendance des États et des problèmes. Comme les mesures prises isolément ne peuvent être vraiment efficaces, il est essentiel que nous analysions sérieusement ces problèmes au sein de cette Assemblée.

Les pays industrialisés jouent un rôle prépondérant dans les activités économiques internationales, et leurs politiques ont par conséquent une influence sensible sur la santé de l'économie mondiale. Or nos économies ne sont pas des plus solides depuis quelque temps. Les dirigeants des sept grands pays industrialisés se sont réunis il y a un peu plus de deux mois pour s'entendre sur des mesures à prendre, individuellement et collectivement, pour améliorer cette performance. Mon gouvernement a annoncé depuis une série de mesures visant à stimuler la croissance de l'économie canadienne. Ces efforts pour assainir notre économie ne témoignent pas pour autant d'une approche introspective. Au contraire, mon gouvernement reste convaincu qu'un système d'échanges internationaux véritablement libres est le cadre le plus propice à une croissance économique générale soutenue. Il est également convaincu que les problèmes du monde industrialisé ont les meilleures chances de se régler par des moyens qui avantagent tous les pays, industrialisés ou en développement.

Il n'existe pas de remède rapide ou facile aux problèmes économiques nationaux ou internationaux contemporains, notamment ceux des pays les plus pauvres du monde; toutefois, certaines nécessités s'imposent nettement. Nous devons favoriser la croissance de façon que l'économie internationale puisse mieux répondre aux aspirations d'un monde en développement qui réclame un ordre économique plus équitable. Nous devons résister aux pressions visant l'instauration d'un protectionnisme voué à l'échec. Nous ne devons ménager aucun effort pour assurer le succès des négociations commerciales multilatérales, y compris l'obtention d'avantages susceptibles de satisfaire aussi bien les pays en développement que les grandes puissances commerciales.

Monsieur le Président, il faut que cette Assemblée procède à des échanges francs et ouverts sur l'économie mondiale. Mais si nous voulons que l'Assemblée générale joue le rôle qui lui revient dans le processus d'élaboration de solutions équitables à ces problèmes, il faut clarifier le mandat du comité plénier établi dans le cadre de la résolution 32/174 et lui donner les moyens d'agir. Nous devons doter cet organe d'un mandat qui définisse clairement son rôle en tant que mécanisme de l'Assemblée générale. Si nous lui demandons de s'acquitter de tâches qui relèvent en réalité d'autres organismes internationaux, nous nuirons à l'efficacité d'un instrument qui pourrait éventuellement se révéler valable.

Permettez-moi de rappeler, Monsieur le Président, que le dialogue se poursuit sur nombre de fronts. Certains progrès sont apparents. Les négociations relatives à une nouvelle convention sur l'aide alimentaire ont avancé. Le Canada participera de façon active et positive à la reprise des négociations sur un fonds commun pour les produits de base, au regard desquelles il est également optimiste. Par ailleurs, l'année 1979 promet d'être très exigeante: mentionnons la CNUCED V à Manille, la Conférence mondiale sur la science et la technologie au service du développement qui se tiendra à Vienne, ainsi que la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie du développement international pour les années 80 et au-delà. Le Canada s'intéresse vivement à chacun de ces événements. La présente session de l'Assemblée générale devrait contribuer à leur préparation ainsi qu'à celle d'autres événements comme le projet de conférence

mondiale sur les sources d'énergie renouvelables. J'invite les délégations à s'efforcer de maintenir le consensus pendant ce processus. La négociation de ces questions avance parfois beaucoup trop lentement, mais nous devons persister dans l'effort jusqu'à ce que nous réussissions.

Droit de la mer

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a marqué depuis un an d'importants progrès en vue de l'adoption d'un traité global des océans. Je suis particulièrement encouragé par les améliorations apportées au Texte de négociation composite officieux en ce qui concerne la prévention et le contrôle de la pollution par les navires. Le nouveau texte, s'il ne satisfait pas pleinement les objectifs de mon gouvernement dans ce domaine, reflète toutefois une meilleure prise de conscience internationale de la nécessité d'un partage plus équitable des droits et devoirs des États côtiers et du pavillon. Le tragique déversement d'hydrocarbures au large des côtes françaises plus tôt cette année a clairement démontré que le concept de la souveraineté de l'État du pavillon est maintenant désuet.

L'accord sur la plupart des principaux éléments d'un traité global des océans est maintenant acquis à toutes fins utiles. Il reste à s'entendre sur les questions vraiment difficiles concernant surtout un système international d'exploitation des grands fonds marins et la transformation du concept de patrimoine commun en un régime équitable qui puisse gouverner cette exploitation. Notre objectif - sans précédent dans les annales des institutions internationales - vise la création d'une autorité internationale qui aurait à la fois des pouvoirs réglementaires et un rôle à jouer dans l'exploitation même des richesses naturelles. Une telle entreprise aurait une influence profonde et globale sur le nouvel ordre économique. C'est pourquoi nous ne pouvons laisser échouer la Conférence, peu importe les efforts ou les frustrations qui accompagneront encore les négociations, d'autant plus que beaucoup a déjà été accompli et que le port est en vue.

Le Canada est toutefois d'avis que la Conférence devrait se terminer le plus tôt possible. Certes, l'établissement arbitraire d'une échéance peut retarder plutôt qu'accélérer les travaux, mais nous croyons que les négociations devraient se terminer dans le courant de 1979 en vue de l'adoption, nous l'espérons, d'un projet de traité au début de 1980. Le Canada accordera son plein appui à la poursuite de cet objectif.

Conclusion

Pour conclure, Monsieur le Président, je crois qu'il est essentiel que nous nous rappellions durant cette session le pourquoi de notre présence ici chaque année. Malgré ses faiblesses et ses échecs, l'Organisation des Nations Unies nous lie à certains principes fondamentaux qui sont toujours aussi valables qu'en 1945; elle atteste depuis un tiers de siècle les efforts de chaque nation pour mieux assurer la sécurité, la prospérité et la dignité de toute l'humanité.

Il faut maintenant nous assurer que le système des Nations Unies sait s'adapter à la complexité mouvante du présent. Il ne faut pas que nos principes de base soient entravés par la bureaucratie. Cette institution doit aller au-devant des problèmes contemporains, non s'en éloigner.

J'ai confiance que nous saurons relever le défi.